

## **Atelier Régional**

**Promotion des normes de droits de l'homme sur les droits de la santé reproductrice et sexuelle en Afrique de l'Ouest, Dakar- 7-9 juillet 2015**

### **ALLOCUTION DE M. ORI ANDREA**

#### **REPRESENTANT REGIONAL DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME**

**Monsieur le Secrétaire général du Ministère de la santé et de l'action sociale représentant Monsieur le Ministre,**

**Madame la Directrice Adjointe du Fonds des Nations Unies pour la population, UNFPA Afrique de l'Ouest et Centrale**

**Mesdames et Messieurs les représentants des organisations et institutions de la sous-région Afrique de l'ouest, notamment du Benin, Burkina Faso, Cote d'ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo**

Permettez-moi avant toute chose de vous souhaiter la cordiale bienvenue au Sénégal et dans nos locaux du HCDH ici aux Almadies.

Je souhaite commencer mon propos en saluant les efforts et l'important travail que vous effectuez en matière de protection des droits de la personnes, en particulier auprès des femmes, en leur donnant les moyens de faire des choix libres et quant à leur vie sexuelle et reproductrice et d'avoir accès à des services adaptés et de qualité.

Je saisis cette occasion exprimer toute mon appréciation pour UNFPA dont la collaboration est très appréciée dans la mise en œuvre du programme qui nous réunit aujourd'hui et qui durera trois ans ; de même que les Pays Bas pour leur engagement en matière de protection des droits de la santé sexuelle et

reproductive et sans l'appui desquels nous n'aurions pas pu tenir cet atelier régional.

Les droits de la santé sexuelle et reproductive sont des droits universels qui ne peuvent être remis en cause en aucune circonstance, ils doivent être promus, garantis et protégés.

Etant liés à de multiples droits de l'homme - dont en particulier le droit à la vie, le droit d'être protégé contre toute atteinte à l'intégrité physique, le droit à la santé, le droit à la vie privée, le droit à l'éducation, sans aucune discrimination - les droits de la santé sexuelle et reproductive sont contenus dans les normes internationales, et leur respect a été plusieurs fois réitéré par les mécanismes internationaux et régionaux de protection. Ainsi par exemple, les articles 12 et 16 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes garantissent le droit égal et sans discrimination d'accès aux services médicaux, y compris la planification familiale, et le droit de décider librement du nombre et de l'espacement des naissances. De même, au plan régional, l'article 14 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique exige des Etats le respect des droits des femmes à la santé, dont la santé reproductive et sexuelle.

Malgré les dispositions protégeant ces droits, les violations des droits de la santé sexuelle et reproductive des femmes persistent, y compris dans la sous-région Afrique de l'Ouest. L'analyse de recommandations des mécanismes de protection des Nations unies indique de fortes disparités quant à l'accès à la santé à l'intérieur des pays et entre les pays persistent, ainsi que la violence basée sur le genre et les discriminations. Par ailleurs, le manque de d'accès aux soins de santé et mauvaise qualité de ceux-ci, et le manque de mesures suffisantes de protection des Etats ont été notés.

Fort de ce constat, il est nécessaire que des acteurs de la société civile ainsi que les institutions nationales des droits de l'homme accordent davantage d'attention auxdits droits : d'où la tenue de cet atelier.

Cet atelier régional, conjointement organisé avec UNFPA, rentre dans le cadre du programme global du HCDH de renforcement des capacités des organisations non gouvernementales et de développement des stratégies dans l'utilisation des normes et mécanismes de protection des droits de l'homme dans la promotion des droits de la santé sexuelle et reproductive.

Outre le cadre de discussion prévu pour l'élaboration d'une stratégie commune de plaidoyer au niveau local, régional et international, l'atelier permettra d'identifier les actions de suivi incluant la possibilité d'établir une plateforme d'ONGs sur les droits de la santé reproductive et sexuelle.

La plate-forme ainsi mise en place facilitera le partage d'information entre les organisations et à travers les pays, et renforcera la coopération de ces organisations avec les mécanismes internationaux de protection afin de mieux promouvoir les droits de la santé sexuelle et reproductive.

J'ose espérer que les réflexions et échanges menées durant les trois prochains jours permettront de définir les actions concrètes à mener à court et moyen terme.

Je tiens à réitérer et confirmer l'engagement du HCDH à agir aux cotes des structures de la société civile et d'autres institutions en vue d'une meilleure promotion des droits de l'homme et ceux des femmes et filles en particulier en Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie et vous souhaite encore une fois la bienvenue.